

COMPÉTITION CASTELLINCORTO 2022

Règlement

Art. 1 – La compétition Castellincorto est réservée aux films réalisés par les étudiants d'une école de cinéma ou de l'audiovisuel, inscrits dans un cursus universitaire pendant l'année académique 2021/2022 ou la précédente, et aux courts-métrages ayant pour thème les droits de l'enfance et de l'adolescence. Ne sont acceptés que les courts-métrages terminés après le 1^{er} Janvier 2021.

Le festival s'octroie le droit de sélectionner des courts-métrages réalisés aussi en 2019.

Art. 2 – Tous les courts-métrages qui respectent l'Art. 1, réalisés dans le cadre d'une école de cinéma, sont éligibles. De même que les courts-métrages traitant de thèmes liés à l'enfance et à l'adolescence qui respectent l'Art. 1.

Art. 3 – Seuls les courts-métrages d'une durée inférieure à 25 minutes (générique de début et de fin inclus) peuvent être inscrits. Le Festival a le droit exclusif et exceptionnel de sélectionner des courts-métrages d'une durée supérieure.

Art. 4 – L'inscription des courts-métrages au Festival, se fait à travers la plate-forme filmfreeway.com **du 9 mai au 31 août 2022.**

Art. 5 – Pour valider son inscription, le réalisateur – s'il est un étudiant – doit envoyer au Festival, une preuve de l'inscription dans un établissement scolaire cinématographique (ex: une carte étudiant) par mail à castellincorto@castellinaria.ch.

Art. 6 – Les documents envoyés physiquement au Festival, ne seront pas renvoyés à l'expéditeur.

Art. 7 – Le réalisateur, le distributeur, les producteurs et les coproducteurs éventuels du court-métrage sélectionné à Castellinaria, autorisent le Festival à projeter le film dans le cadre de la compétition Castellincorto. Le Festival se prévaut du droit de projeter le court-métrage sélectionné en salle et également en ligne sur la plateforme choisie par le Festival, en géo-localisant le film sur le territoire suisse pour un nombre limité de spectateurs, qui accèdent au film de manière protégée avec un code ou une accréditation.

Art. 8 – Ne seront considérées pour la pré-sélection que les inscriptions dûment complétées.

Art. 9 – Le Festival réalise une bande-annonce de tous les courts-métrages en compétition, en utilisant un extrait de max. 6 secondes de chacun des films sélectionnés. La bande-annonce sera diffusée sur le site internet et sur les réseaux sociaux du Festival. L'inscription du film en donne l'autorisation au Festival.

Mis à jour: 04.05.2022
Castellinaria – Festival del cinema giovane